

## ORIENTATIONS

### **Objectifs :**

- identité du territoire
- unité du territoire
- insertion paysagère
- promotion touristique
- valorisation du patrimoine

### **Rappel du diagnostic:**

L'espace public est vecteur de l'image d'une commune. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de le soigner.

Sur le territoire, hors le cas d'Aigueperse dont la vocation de bourg-centre lui confère un caractère plus urbain, les villages doivent préserver et promouvoir l'image rurale de leurs espaces publics.

Parallèlement, les villages présentent des caractéristiques qui leur sont propres : leur échelle, leurs usages, leur économie ...

Il n'est donc pas aisé de répondre conjointement à tous ces impératifs.

Toutefois, on constate quelques problèmes récurrents :

- le non respect de l'équilibre des affectations de l'espace
- une accumulation d'objets : abri bus, signalétique, poubelles, bancs, etc. ..., sans intégration à l'environnement
- un entrelacs de réseaux aériens
- un emploi excessif de tout-enrobé-goudron, qui casse la convivialité des espaces
- peu d'entretien
- manque d'unité et de cohérence dans le mobilier urbain (dont signalétique notamment touristique insuffisante et points propres souvent mal implantés et mal insérés)

Il existe certes quelques cas très réussis d'intégration paysagère : à Aigueperse, la rue de l'hôpital ou à St Genès du Retz, l'entrée Est. Mais l'ensemble de ces espaces doit être revu.

## Préconisations :

- Garder à l'esprit qu'il s'agit de conserver et promouvoir l'image rurale.
- Tendre à une vision globale de l'aménagement de bourg et non envisager l'aménagement des espaces publics seuls. Donc faire ou compléter les études de Plan d'aménagement de bourg (PAB).
- S'engager dans la démarche Villes et Villages Fleuris (VVF) qui est complémentaire de la démarche initiale du PAB en matière d'aménagement. La démarche VVF tend plutôt aux conseils qu'au concours.
- Comprendre qu'il existe plusieurs sortes d'espaces publics dans les villages : l'espace public central ne sera pas traité de la même manière que les espaces publics secondaires. Ceux-ci auront un caractère plus champêtre.
- L'espace public central, généralement Place de la Mairie, Place de l'Eglise etc.. sera plus structuré.
- Dans tous les cas :
  - veiller à la simplicité et à la lisibilité des espaces, à la simplicité dans le dessin et à l'économie dans les matériaux
  - rendre sa place à l'espace vert qui adoucit la dureté du minéral
  - intensifier l'enfouissement de réseaux aériens
  - développer le ravalement de façades donnant sur ces espaces.

Plusieurs points concernent la rubrique « Espaces Publics » :

- les traitements du sol : matériaux et bordures
- les trottoirs
- les plantations
- le stationnement
- le mobilier urbain